



**Bonny David, Aebischer Eliane**

Demande de procédure accélérée pour le traitement de la motion 2023-GC-221 « Une base légale afin d'aider la population fribourgeoise à faire face à l'augmentation brutale des prix de l'électricité ! »

Cosignataires :

Réception au SGC : 22.09.23

**Dépôt**

Cette requête d'urgence demande au Conseil d'Etat de répondre à la motion « Une base légale afin d'aider la population fribourgeoise à faire face à l'augmentation brutale des prix de l'électricité ! » de sorte que celle-ci puisse être examinée et prise en considération par le Grand Conseil lors de la session du mois de novembre 2023.

Dans un contexte d'inflation générale, les augmentations brutales des tarifs d'électricité annoncées par Groupe E s'appliqueront aux ménages dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'année 2023 a déjà été compliquée pour de nombreux ménages fribourgeois touchés par une première vague de hausses des prix de l'électricité. Si le Grand Conseil souhaite aider la population à faire face aux hausses de tarifs, il ne peut plus attendre.

—